ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 30 Août 2018

Présents : MM. RIPPERT (Président), BERTHELOT, LOPEZ, CORBIERE, CAZEAUX.
Excusés : MM. STORCK, LECELLIER.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers.

Analyse des terrains non conformes.

CORRESPONDANCE(S)

LIGUE MEDITERRANEE :

- ✓CAUMONT : Confirmation du classement en niveau 6 du stade Paul Sauvan1,
- ✓ENTRAIGUES : Tests accélérométries du stade Nardini 2 arrivent à échéance le 11 Novembre 2018,
- ✓MONTEUX : Stade St Hilaire classé E Foot à 11 le 22/06/18,
- ✓COURTHEZON : Stade Polyvalente 1 classé en niveau 6 le 22/06/18,
- ✓BEDOIN : Stade municipal classé en niveau 6 le 22/ 06/18,
- ✓ROBION : Stade Eric Dimeco 1 classé E Foot à 11 le 22/06/18,
- ✓ROBION : Stade Eric Dimeco 2 classé en niveau Foot à 8 le 22/06/18,
- ✓LAPALUD: Visite du stade Elie Ceppini le Jeudi 23 Août 2018 à 10h15.

COURRIER(S) ENVOYE(S)

MAIRIE DE GORDES : Visite du stade des Imberts et stade annexe foot à 8,

MAIRIE DE MAZAN : Service technique.